

# BILAN ANNUEL 2023 CARDIF RETRAITE

## PRÉVU PAR LA LOI ECKERT

(articles A. 132-9-4 du code des assurances)

### La mission de l'AGIRA

L'AGIRA est chargée d'organiser la recherche de contrats d'assurance vie non réclamés en cas de décès du souscripteur. Le législateur a mis en place deux dispositifs complémentaires facilitant la recherche des contrats d'assurance vie en cas de décès :

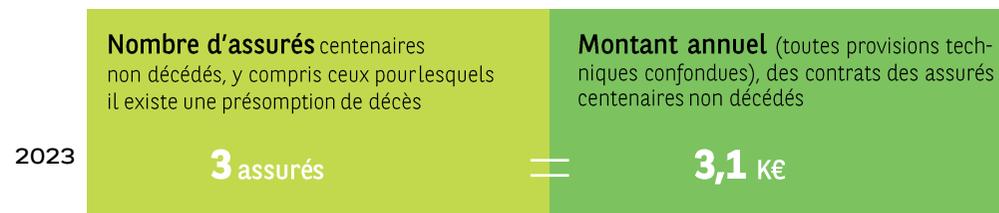
- **AGIRA 1** : en permettant aux personnes physiques ou morales estimant être bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie souscrit par une personne décédée de s'adresser à AGIRA pour rechercher l'assureur.
- **AGIRA 2** : en autorisant les assureurs à accéder via AGIRA aux données figurant sur le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) de l'INSEE pour s'informer du décès éventuel de leur assuré.

La société Cardif Retraite a été créée en 2022.



L'assureur d'un monde qui change

### Assurés centenaires non décédés ou avec présomption de décès



### Recherche des bénéficiaires AGIRA 1 et AGIRA 2



(1) En cours au-delà d'une période de six mois après connaissance du décès ou échéance du contrat. (art. A 132-9-4 du Code des assurances)

(2) Comporte toutes les instructions menées sur les décès identifiés par AGIRA 1 et AGIRA 2 depuis la mise en place du dispositif en 2011.

# BILAN ANNUEL 2022 CARDIF RETRAITE

## PRÉVU PAR LA LOI ECKERT

(articles A. 132-9-4 du code des assurances)

### Contrats réglés suite aux consultations **AGIRA 1** et **AGIRA 2**

#### AGIRA 1

	Montant annuel dont l'assuré a été identifié comme décédé (art. L.132-9-2)	Nombre de contrats	Montant réglé (art. L. 132-9-2)	Nombre annuel de contrats réglés <sup>(4)</sup>
2023	0,2 M€	50 contrats	0,2 M€	30 contrats
2022	0,7 M€	29 contrats	0,6 M€	21 contrats

#### AGIRA 2

	Nombre de décès confirmés d'assurés *à la suite des consultations (art. L. 132-9-2) (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente)	Nombre de contrats concernés à régler *	Montant des capitaux	Montant des capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires <sup>(3)</sup>	Nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'art.L.132-9-3 <sup>(4)</sup>
2023	334 assurés	319 contrats	4,8 M€	2,5 M€	208 contrats
2022	232 assurés	237 contrats	0,7 M€	0,6 M€	128 contrats

(3) Y compris les contrats partiellement réglés.

(4) Les règlements de l'année comportant des règlements de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé les années précédentes.

La société Cardif Retraite a été créée en 2022.



**BNP PARIBAS**  
**CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change